

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE AU CANADA
9, avenue Marlborough Ottawa, (Ontario) K1N 8^E6
Tél: (613) 236-9919/ 10

CONDITIONS REQUISES POUR ENTRER EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

La demande de visa est faite en trois (3) exemplaires sur un formulaire disponible à l'Ambassade ou à imprimer à partir du site Internet de l'Ambassade à l'adresse www.canada.diplomatie.gouv.ci

LA DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DES PIECES SUIVANTES :

- Un passeport en cours de validité (au moins 6 mois) ;
- Trois (3) photos d'identité récentes du même tirage (format : 50mm x 70mm) ;
- Un certificat d'hébergement ou une lettre d'invitation légalisée ;
- Une attestation de réservation du titre de transport à destination et au départ de la Côte d'Ivoire (aller-retour) ou d'un billet circulaire ou encore d'une lettre de couverture émanant d'un organisme officiel ;
- Un certificat international de vaccination anti-malaria ou contre la fièvre jaune de plus de dix (10) jours ;
- Des droits de chancellerie de :
 - 100 dollars canadiens pour l'entrée simple,
 - 200 dollars canadiens pour les entrées multiples.

Les droits de chancellerie sont acquittés par chèque certifié ou mandat de poste émis à l'ordre de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada ou encore au comptant, seulement au guichet du service consulaire où un reçu est délivré. Les chèques de paiement ordinaire ne sont pas acceptés.

Les demandeurs de visa résidant dans la région d'Ottawa sont en principe tenus de se présenter à la Chancellerie pour le dépôt de leur dossier et pour le retrait de leur passeport.

Les requérants des autres localités du Canada peuvent toutefois adresser les pièces citées, ci-dessus, par courrier à l'Ambassade. Dans ce cas, ils devront joindre à leur dossier, une enveloppe préaffranchie portant leur adresse pour le retour de leur passeport. La responsabilité des dossiers adressés à l'Ambassade par voie postale incombe exclusivement à l'expéditeur.

- La demande de visa pour un enfant de moins de 12 ans devant voyager sans ses deux parents doit être accompagnée de l'autorisation desdits parents ou du tuteur légal.

NB : Dépôt des demandes et retrait des passeports tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h et de 13h à 15h.

Le dossier de visa est traité dans un délai de quarante huit (48) heures à compter de sa date de réception effective par l'Ambassade.